



RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00138

Numéro SIREN : 382 355 568

Nom ou dénomination : @COM.BRIVE

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2014 sous le numéro de dépôt 342

A COM EXPERTISE

BP 97

47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

Nos références : / CDN

BRIVE, le 28 Février 2014

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 382 355 568

Numéro de gestion : 1991 B 00138

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination : @COM.BRIVE

Adresse :
R ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 342

Date du dépôt: 28/02/2014

- **Acte en date du :** 26/12/2013

Décision(s) de l'associé unique

Décision: Changement de commissaire aux comptes suppléant

Le Greffier,

@COM.BRIVE
Société à responsabilité limitée
au capital de 640 357 euros
Siège social : RUE ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
382355568 RCS BRIVE

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize,
Le 26 décembre,
A 19 heures,
Au siège social à BRIVE LA GAILLARDE,

La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social 7 BOULEVARD DANTON 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 324264290 RCS AGEN, représentée par Monsieur Jean AUDUBERT en sa qualité de cogérant,

Propriétaire de la totalité des 33 703 parts sociales de 19 euros composant le capital social de la société @COM.BRIVE,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Jean AUDUBERT, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean AUDUBERT, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2013 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013, le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

../..

QUATRIEME DECISION

Les mandats de Monsieur ALAIN LORGERON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SARL AUDITEC AQUITAINE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration et la SARL AUDITEC AQUITAINE ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'associée unique décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur ALAIN LORGERON, Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer la société WILSON AUDIT, dont le siège social est 24 Av du Président Wilson 24100 BERGERAC, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

@ COM. EXPERTISE - Société
d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.